



Conseil économique et social

Distr. générale
5 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-troisième session

28 février-2 mars 2012

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information :
statistiques ventilées selon le sexe

Suite donnée aux recommandations du Groupe des Amis de la présidence de la Commission de statistique des Nations Unies sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Groupe des Amis de la présidence de la Commission de statistique des Nations Unies sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes a présenté son premier rapport à la Commission de statistique à sa quarantième session en 2009 (E/CN.3/2009/13). La Commission de statistique a ensuite demandé à la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies de commencer à formuler un ensemble de directives pour la production de statistiques sur la violence contre les femmes, qui servirait de guide méthodologique pour la sélection des sujets de base et des sujets annexes, les sources de données, les classifications statistiques applicables, les produits, le libellé des questions et tous les autres aspects pertinents des enquêtes statistiques sur la violence à l'égard des femmes. La Division de statistique a fait suite à cette demande en élaborant des projets de directives. On trouvera exposés dans le présent rapport les résultats et les conclusions de la réunion d'examen du projet de directives tenue à Beyrouth du 8 au 10 novembre 2011, ainsi que les grandes lignes de ces directives.

* E/CN.3/2012/1.



1. Dans sa résolution 61/143, relative à l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, l'Assemblée générale a prié la Commission de statistique de mettre au point et de proposer, en consultation avec la Commission de la condition de la femme et en se fondant sur les travaux de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, un ensemble d'indicateurs qui pourraient aider les États à évaluer l'ampleur, la prévalence et l'incidence de la violence à l'égard des femmes. À cette fin, à sa trente-neuvième session, la Commission a créé le Groupe des Amis de la présidence (voir E/2008/24, chap. I, sect. B, décision 39/116), dont la composition a depuis été élargie sur les instructions du Bureau de la Commission de statistique et qui comprend des représentants de 15 États Membres (Australie, Bangladesh, Botswana, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, États-Unis d'Amérique, Ghana, Italie, Mexique (qui préside le Groupe), Thaïlande et Turquie), la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies lui servant de secrétariat. En outre, les entités des Nations Unies ci-après ont accepté de siéger en qualité d'observateurs : la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat (qui a été intégrée dans ONU-Femmes); la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; la Commission économique pour l'Afrique; la Commission économique pour l'Europe (CEE); la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et l'Organisation mondiale de la Santé.

2. Le Groupe des Amis de la présidence a soumis son premier rapport à la Commission de statistique pour examen à sa quarantième session (E/CN.3/2009/13). La Commission a adopté la série d'indicateurs proposés à titre provisoire, en tant que première étape, tout en priant le Groupe de poursuivre ses travaux sur les indicateurs afin d'en achever la mise au point (E/2009/24, chap. I, sect. B, décision 40/110).

3. Comme demandé par la Commission, le Groupe des Amis de la présidence a coorganisé une réunion avec l'Instituto Nacional de Estadística y Geografía de México (puisque c'est le Mexique qui assume la présidence du Groupe) et la Division de statistique à Aguascalientes (Mexique), du 9 au 11 décembre 2009¹. Les principales conclusions ont trait à la finalisation de l'ensemble d'indicateurs statistiques clefs pour mesurer la violence à l'égard des femmes au moyen d'enquêtes statistiques et au développement de directives pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes.

4. Donnant suite à la demande du Groupe des Amis de la présidence, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a entrepris de formuler un projet de directives pour produire des statistiques sur la violence à l'égard des femmes, qui servirait de guide méthodologique pour la sélection des sujets, les sources de données, les classifications statistiques applicables, les produits, le libellé des questions et tous les autres aspects pertinents de la conduite d'enquêtes statistiques sur la violence à l'égard des femmes. Le projet se divise en six chapitres : a) le rôle des enquêtes statistiques sur la violence à l'égard des femmes; b) les concepts et les

¹ On peut consulter le rapport de la réunion (ESA/STAT/AC.193/L.3) à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/vaw/docs/finalreport.pdf>.

définitions relatifs à la violence à l'égard des femmes; c) la planification d'une enquête statistique sur la violence à l'égard des femmes; d) la conception des questionnaires; e) la réalisation des enquêtes; et f) le traitement et l'analyse des données. Le projet contient aussi plusieurs annexes, dont une (annexe III) recensant les tabulations recommandées sur la base de l'ensemble d'indicateurs statistiques mis au point par les Amis de la présidence et approuvé par la Commission de statistique.

5. En vue de procéder à un premier examen détaillé du projet de directives, la Division de statistique a organisé une réunion de consultation dans les locaux de la CESEAO à Beyrouth du 8 au 10 novembre 2011, à laquelle ont participé sept membres du Groupe des Amis de la présidence : le Mexique (qui assume la présidence), le Bangladesh, la Bulgarie, l'Égypte, le Ghana, l'Italie et la Turquie. L'Arménie, le Kenya et Oman y ont aussi participé, de même que la CEE, la CESEAO et ONU-Femmes, qui venait d'être créée.

6. La réunion a été organisée de manière à permettre un examen approfondi du projet de directives. Chacune des sept séances, consacrées aux différents chapitres et à l'annexe III, a été inaugurée par une déclaration liminaire, suivie d'un exposé par l'animateur des débats, d'un débat général et d'un examen du projet de texte partie par partie.

7. Le rapport détaillé de la réunion constitue l'un des documents de base de la Commission de statistique et peut donc être consulté. Les principaux points à retenir sont les suivants :

a) Le projet de directives a été jugé solide et complet et conforme aux besoins des pays qui pourraient mettre à profit des directives pour la mesure de la violence à l'égard des femmes. Ces directives sont formulées dans le cadre des travaux du Groupe des Amis de la présidence et fondées sur la liste des indicateurs statistiques permettant de mesurer la violence à l'égard des femmes qui a été dressée et adoptée. L'élaboration des directives a été coordonnée avec celle d'un module statistique sous les auspices du projet d'éradication de la violence à l'égard des femmes qu'ont lancé les commissions régionales², également sous l'inspiration du Groupe des Amis de la présidence;

b) Les commentaires et suggestions entendus pendant la réunion appartiennent à plusieurs catégories : i) demandes de réorganisation de la structure de certains chapitres et de réaménagement de l'ordre des parties au sein d'un chapitre donné; ii) demandes tendant à ce que les directives traitent plus précisément des enquêtes sur les violences à l'égard des femmes, en évitant les instructions générales qui ne sont peut-être pas valables dans ce cas précis (par exemple en ce qui concerne la méthode d'imputation); iii) demandes de retrait du libellé des questions du corps du texte, qui serait renvoyé en annexe sous la forme d'un questionnaire modèle; iv) utilisation du module développé dans le cadre du projet des commissions régionales comme un questionnaire modèle; v) limitation des tabulations recommandées à celles qui correspondent aux indicateurs adoptés par le Groupe des Amis de la présidence; et vi) commentaires spécifiques sur le projet de texte.

² On peut lire la description du projet à l'adresse suivante : www.un.org/regionalcommissions/rcwomen.html.

8. S'agissant des tabulations qu'il est recommandé d'inclure dans les directives, les participants à la réunion ont conclu qu'elles devraient être limitées à celles qui permettent de générer les indicateurs adoptés par le Groupe des Amis de la présidence, à savoir :

a) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes de violences physiques au cours des 12 derniers mois, par gravité des violences infligées, lien entre la victime et l'auteur et fréquence;

b) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes de violences physiques au cours de leur vie, par gravité des violences infligées, lien entre la victime et l'auteur et fréquence;

c) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes de violences sexuelles au cours des 12 derniers mois, par gravité des violences infligées, lien entre la victime et l'auteur et fréquence;

d) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes de violences sexuelles au cours leur vie, par gravité des violences infligées, lien entre la victime et l'auteur et fréquence;

e) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes, au cours des 12 derniers mois, de violences sexuelles ou physiques infligées par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par fréquence;

f) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes, au cours de leur vie, de violences sexuelles ou physiques infligées par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par fréquence;

g) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes, au cours des 12 derniers mois, de violences psychologiques infligées par leur partenaire;

h) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes, au cours des 12 derniers mois, de violences économiques infligées par leur partenaire;

i) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes de mutilations génitales. S'agissant du calcul des taux de prévalence appropriés dans les tabulations recommandées, les participants ont recommandé de choisir pour dénominateur le nombre total de femmes âgées de 15 ans et plus pour les indicateurs a) à d) et i), et le nombre total de femmes ayant eu un partenaire pour les indicateurs e) à h).

9. Les travaux sur les directives pour la production des statistiques sur la violence à l'égard des femmes s'achèveront par la prise en compte des conclusions tirées de la réunion de consultation, ce qui devrait se prolonger jusqu'à la fin de janvier 2012. Après un dernier cycle d'examen virtuel par tous les membres et observateurs du Groupe des Amis de la présidence ainsi que les autres participants à la réunion de consultation, le projet sera transmis aux services d'édition et d'imprimerie.